

Bruxelles, le 8 juin 2026
(OR. en)

10314/26

TELECOM 299
CYBER 275
JAI 797
ESPACE 97
RELEX 800
CONUN 104

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 8 juin 2026

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 9617/26

Objet: Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2026 (Doha, du 9 au
27 novembre 2026)
Positions de l'UE à adopter
- (8 juin 2026)

Les délégations trouveront en annexe les positions de l'UE à adopter en vue de la conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2026 qui se tiendra à Doha, au Qatar, du 9 au 27 novembre 2026, telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil (Transports, télécommunications et énergie) lors de sa 4180^e session qui s'est tenue le 8 juin 2026.

**Positions de l'UE à adopter en vue de la conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2026
(Doha, du 9 au 27 novembre 2026)**

Défendre le modèle de gouvernance multipartite, centré sur l'humain et fondé sur les droits de l'homme

1. L'UE reconnaît l'importance stratégique de l'UIT au sein du système des Nations unies, en tant qu'institution spécialisée responsable des télécommunications et des TIC, pour ce qui est de faire progresser une connectivité significative à l'échelle mondiale et de contribuer au développement, à la normalisation et au déploiement inclusifs et durables des technologies numériques.
2. L'UE reste fermement attachée à un internet ouvert, libre, mondial, interopérable, sûr, stable et résilient, qui favorise l'innovation et est régi par un modèle multipartite s'appuyant sur une approche centrée sur l'humain et fondée sur les droits de l'homme. Nous défendrons les conclusions du SMSI+20 et du pacte numérique mondial (PNM) et restons fermement attachés à la bonne mise en œuvre des deux cadres des Nations unies. Nous favoriserons la coordination entre les partenaires partageant les mêmes valeurs, y compris dans les pays en développement, afin de préserver un espace numérique unique et inclusif et de faire progresser une connectivité significative pour tous, dans le respect des mandats respectifs des organisations internationales compétentes.

Veiller à ce que l'action de l'UIT ne dépasse pas les limites de son mandat et reste conforme aux principes des Nations unies

3. L'UE soutient une UIT adaptée à son objectif, pérenne, efficace et focalisée sur son mandat, qui évite les doubles emplois avec d'autres enceintes et organisations internationales compétentes, conformément à la réforme ONU80 en cours, et dont toutes les activités respectent la charte des Nations unies et les objectifs de développement durable.
4. Nous soutenons le rôle de l'UIT, dans le cadre de son mandat, tout en veillant à la complémentarité et à la cohérence avec les rôles et responsabilités distincts des organes et processus internationaux pertinents.

5. L'UE n'est favorable ni à la convocation de la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales (CMTI) ni à une révision substantielle du règlement des télécommunications internationales (RTI). Nous continuons de donner la priorité à la mise en œuvre effective des instruments et processus existants.
6. Nous encourageons une gestion efficace et transparente de l'UIT et une gestion financière responsable, y compris une discipline budgétaire et une croissance nominale zéro pour l'unité contributive.

Une connectivité mondiale sûre et résiliente

7. L'UE insiste sur la nécessité de protéger et de promouvoir la résilience des infrastructures de communication critiques, y compris les systèmes satellitaires et avioniques et les câbles sous-marins, en tant que priorité mondiale, et de renforcer la cyberrésilience dans les réseaux de télécommunications, en coopération avec les organisations internationales compétentes. L'UE salue tous les efforts déployés dans ce domaine sous forme de sensibilisation, d'assistance technique et de renforcement des capacités.
8. Nous sommes préoccupés par les brouillages préjudiciables affectant les systèmes globaux de navigation par satellite (GNSS), qui mettent notamment en danger la sécurité aérienne et maritime, et nous sommes favorables au renforcement de la capacité de l'UIT à fournir une expertise et une assistance techniques aux États membres en matière de prévention, de détection et de résolution de ces brouillages, conformément à la constitution de l'UIT et au règlement des radiocommunications.

Promouvoir un accès durable et équitable aux ressources spatiales

9. L'UE soutient un accès équitable au spectre et aux ressources orbitales pour toutes les administrations, tel qu'il ressort de la constitution de l'UIT (article 44) et du préambule du règlement des radiocommunications (article 0.3). À cette fin, l'UE souligne qu'il importe que toutes les parties se conforment aux dispositions du règlement des radiocommunications.
10. Nous insistons sur la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales, notant le développement de grandes constellations non OSG.

Faire progresser des technologies numériques fiables et propices à l'innovation

11. L'UE encourage des technologies fiables et centrées sur l'humain et veillera à faire en sorte que les conclusions de l'UIT soient compatibles avec les cadres réglementaires et de gouvernance pertinents. En nous appuyant sur les objectifs des cadres régionaux tels que le règlement de l'UE sur l'IA, nous soutenons le rôle de l'UIT, dans le cadre de son mandat, dans la poursuite de la collaboration avec d'autres agences des Nations unies afin de tirer parti des avantages d'une utilisation de l'IA digne de confiance et axée sur le facteur humain pour le développement durable, comme le montrent, par exemple, les sommets "L'IA au service du bien".
12. Nous sommes favorables à un cadre IMT-2030 (6G) mondial, fondé sur des normes et interopérable, élaboré en étroite collaboration avec les organismes de normalisation concernés, y compris le 3GPP, et fidèle aux principes de durabilité, de sécurité et de résilience.

Promouvoir des normes numériques fondées sur les droits et centrées sur l'utilisateur

13. Nous soutenons l'élaboration de normes en matière de TIC inclusives et accessibles, s'appuyant sur une approche centrée sur l'humain et fondée sur les droits de l'homme, conformément au mandat de l'UIT et en coopération avec les organismes de normalisation compétents.
14. Nous encourageons l'élaboration de normes et d'outils techniques interopérables et respectueux de la vie privée capables de soutenir des télécommunications sûres et fiables, conformément au droit national et international applicable, y compris au droit relatif aux droits de l'homme.

Renforcer les partenariats et l'alignement diplomatique

15. Nous continuerons à participer au processus de préparation de la PP-26 de manière ouverte et constructive, selon une approche "Équipe Europe", avec tous les partenaires, y compris les principales parties prenantes du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire, afin de favoriser une compréhension commune, de recenser les domaines de convergence et de faire progresser les objectifs communs, en étroite collaboration avec la CEPT en tant que principal cadre de coordination régionale.

16. Nous réaffirmons notre ferme attachement aux "principes concernant la Russie et la Biélorussie dans les enceintes multilatérales à la suite de l'agression russe contre l'Ukraine"¹ convenus et continuerons d'œuvrer au renforcement du large soutien interrégional parmi les États membres de l'UIT afin que la communauté internationale continue de transmettre un message commun et que la cohérence des positions soit assurée dans l'ensemble des processus de l'UIT.
-

¹ ST 7261/22.